

17ème Congrès du Snfocos à Lyon 14 au 17 mars 2011

Résolution de la section professionnelle des ingénieurs-conseils

Nos revendications

- LES SALAIRES :

L'avenir de nos métiers : un salaire d'embauche qui doit prendre en compte l'expérience professionnelle et permette de trouver les spécialistes dont nous avons besoin et que nous souhaitons avoir dans nos services.

- LES PROMOTIONS :

Le constat : c'est le minimum 5% qui est appliqué, quel que soit le niveau de départ.

La convention prévoit l'accès à un niveau supérieur sans indication complémentaire !

Si plusieurs niveaux sont franchis, l'augmentation devrait prendre en compte tous les paliers.

Ce point doit aussi être soumis à la Commission paritaire nationale d'interprétation. Ces promotions étant spécifiques à notre catégorie.

- Article 33 : en cas d'accès à un niveau de qualification supérieure, les points de compétence acquis dans l'emploi précédent sont supprimés.

Les points d'expérience acquis sont maintenus.

En tout état de cause, dès sa prise de fonction l'agent est classé au coefficient de qualification de son nouveau niveau de qualification, et bénéficie d'une rémunération supérieure d'au moins 5 % à celle servie dans son emploi avant la promotion, y compris les points d'expérience et de compétences.

Cette garantie sera assurée le cas échéant :

- Par l'attribution de points de compétences dans la limite de la plage d'évolution salariale du nouveau niveau de qualification ;
- à défaut, par une prime provisoire

N'entre pas en compte dans ces remarques les politiques de chaque Caisse Régionale pour le nombre de 10A, 10B et 11A et les règles de promotion.

- LES POINTS DE COMPETENCE :

Cette partie de notre rémunération doit être examinée et il faut connaître les pratiques de chaque CRAM. Pour cela, il suffit de connaître

- l'effectif des IC, répartition éventuelle
- le nombre d'IC concernés chaque année
- le nombre de points de compétence attribués.

Notre métier :

- Moyens de fonctionnement de plus en plus étriqués, entre autres :

Budget frais de déplacement revu à la baisse tous les ans alors que les indemnités kilométriques et repas sont revalorisés, ce qui se traduit par une baisse significative de nos déplacements et donc de notre présence dans les entreprises ;

- Problème de lisibilité de nos missions.

L'enjeu du futur bureau sera notamment d'animer les dossiers suivants :

- négociation des 40 points en cours de discussion avec la plate-forme de l'encadrement
- négociation sur le risque dépendance pour le personnel de l'institution
- maintien des acquis et si possible évolution
- défense du devenir de notre métier
- défense individuelle de collègues en difficulté....

Les Ingénieurs-conseils demandent au secrétaire général et au bureau national de les aider à défendre ces revendications.

PROPOSITION POUR LE SECRETAIRE DU BUREAU NATIONAL :

- **Serge COUBES – Secrétaire de la Section Professionnelle. Tel : 05 56 11 69 64**

La composition du bureau sera présentée et approuvée lors du prochain Conseil National